

RCS : TARASCON

Code greffe : 1305

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de TARASCON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2021 B 00467

Numéro SIREN : 899 151 195

Nom ou dénomination : A.C.Invest

Ce dépôt a été enregistré le 26/10/2023 sous le numéro de dépôt 5877

Désignation de l'entreprise <u>AC INVEST SAS</u>										Néant ☐ *															
Adresse de l'entreprise <u>3 CHEMIN DU FOUR DE BASILE 13160 CHATEAURENARD</u>																									
SIRET <table><tr><td>8</td><td>9</td><td>9</td><td>1</td><td>5</td><td>1</td><td>1</td><td>9</td><td>5</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td><td>1</td><td>8</td></tr></table>												8	9	9	1	5	1	1	9	5	0	0	0	1	8
8	9	9	1	5	1	1	9	5	0	0	0	1	8												
Durée de l'exercice en nombre de mois * <u>12</u> Durée de l'exercice précédent * <u>12</u>																									
										Exercice N clos le															
										<u>31/01/2024</u>															
ACTIF										Brut															
										Amortissements-Provisions															
										Net															
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012																				
		Autres *	014		016																				
	Immobilisations corporelles *		028	990	030	249			741																
			040	36 400	042				36 400																
	Immobilisations financières * (1)		044	37 390	048	249			37 141																
ACTIF CIRCULANT																									
STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050		052																				
			060		062																				
	Marchandises *		064		066																				
			068		070																				
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	072	199 583	074				199 583																
		Autres * (3)	080		082																				
	Valeurs mobilières de placement		084	2 465	086				2 465																
	Disponibilités		092		094																				
Charges constatées d'avance *		096	202 048	098				202 048																	
Total II																									
Total général (I + II)										110															
										239 438															
										112															
										249															
										239 189															
PASSIF																									
										Exercice N															
										NET															
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *				120					21 400															
	Écarts de réévaluation				124																				
	Réserve légale				126					2 140															
	Réserves réglementées *				130																				
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)				131					82 877															
	Report à nouveau				134																				
	Résultat de l'exercice				136					117 602															
	Subventions d'investissement				137																				
	Provisions réglementées				140																				
					142					224 020															
Total I																									
Total II																									
										154															
DETTES (4)	Provisions pour risques et charges				156					14 224															
	Emprunts et dettes assimilées				164																				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				166					945															
	Fournisseurs et comptes rattachés *				169																				
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)				172																				
	Produits constatés d'avance				174																				
Total III																									
										176															
										15 169															
Total général (I + II + III)										180															
										239 189															
RENOUVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195					3 939															
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182					990															
	(3) Dont compte courant d'associés débiteurs	199	199 583	(5) Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184																				

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

CERTIFIÉ CONFORMÉ À L'ORIGINAL

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise

AC INVEST SAS

Formulaire déposé au titre de l'IR

018

Exercice N clos le

30/04/2028

Néant

A - RÉSULTAT COMPTABLE

PRODUITS D'EXPLOITATION

Ventes de marchandises *

Production vendue

Biens

Services *

dont export et livraisons intracommunautaires

Production stockée *

(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)

Production immobilisée *

Subventions d'exploitations reçues

Autres produits

Total des produits d'exploitation hors TVA (I)

CHARGES D'EXPLOITATION

Achats de marchandises * (y compris droits de douane)

Variation de stocks (marchandises) *

Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)

Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *

Autres charges externes *

(dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)

Impôts, taxes et versements assimilés

(dont taxe professionnelle CFE et CVAE)

Rémunérations du personnel *

Charges sociales (cf. renvoi 380)

Dotations aux amortissements *

Dotations aux provisions

Autres charges

dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *

dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles

Total des charges d'exploitation (II)

1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)

Produits financiers (III)

280

119 084

Charges financières (V)

Produits exceptionnels (IV)

Charges exceptionnelles (VI)

dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)

dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)

Impôt sur les bénéfices * (VII)

2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)

B - RÉSULTAT FISCAL

Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2

117 602

Réintégrations

Rémunérations et avantages personnels non déductibles *

Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles

Provisions non déductibles *

Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NO1-SD)

Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés

écarts de valeurs liquidatives sur OPC

Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option

(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 series D))

Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime

Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime

Déductions

Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime

Entreprises nouvelles (44, sixies)

Reprise d'entreprises en difficulté (44, septies)

ZRD (44, tredecies)

Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)

ZFANG 44, quaterdecies

Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 sexdecies)

Crédance due au report en arrière du déficit

Déduction exceptionnelle (Art 39 decies A)

Déduction exceptionnelle (Art 39 decies B)

Déduction exceptionnelle (Art 39 decies C)

Déduction exceptionnelle (Art 39 decies D)

Déduction exceptionnelle (Art 39 decies E)

Déduction exceptionnelle (Art 39 decies F)

Déduction exceptionnelle (Art 39 decies G)

RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTERIEURS

Bénéfices col. 1 Déficit col. 2

4 472

Déficits

Déficit de l'exercice reporté en arrière *

Déficits antérieurs reportables *

RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS

Bénéfices col. 1 Déficit col. 2

4 472

« AC INVEST »
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 21.400 Euros
Siège Social : 3 chemin du four de Basile
13160 CHATEAURENARD
R.C.S. TARASCON 899.151.195

Exercice clos le 30 avril 2023

La société « AC INVEST », Société par Actions Simplifiée au capital de 21.400 euros, dont le siège social est situé 3 chemin du four de Basile - 13160 CHATEAURENAD, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Tarascon, identifiée au répertoire SIRENE sous le numéro 899.151.195, représentée par Madame Amélie Cluchier, es qualité de président,

Et actionnaire unique de la société « AC INVEST »,

A pris, les décisions ci-après relatives à :

- l'approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 30 avril 2023,
- affectation du résultat,
- conventions visées à l'article L.227-10 du Code de Commerce,
- approbation de la rémunération du président,
- pouvoir en vue des formalités.

Sur présentation des documents suivants :

- les comptes annuels de l'exercice écoulé établis par le Président de la SAS, Amélie Cluchier,

PREMIERE DECISION – APPROBATION DES COMPTES

L'actionnaire unique approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 30 avril 2023 tels qu'ils ont été présentés, se soldant par un bénéfice d'un montant de 117.602 €.

En conséquence, l'actionnaire unique donne quitus au Président pour l'exécution de son mandat au cours dudit exercice.

En outre, l'actionnaire unique constate, conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39.4 du Code général des impôts au cours de l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée par l'actionnaire unique.

DEUXIEME DECISION – AFFECTATION DU RESULTAT

L'actionnaire unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 117.602 euros de la façon suivante :

- Réserves facultatives : 117.602 €

Conformément à l'article 243 bis du CGI, il est rappelé qu'aucun dividende n'a été versé au cours des trois derniers exercices.

Cette résolution est adoptée par l'actionnaire unique.

AC

TROISIEME DECISION – CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L.227-10 DU CODE DE COMMERCE

L'actionnaire unique déclare qu'aucune convention visée à l'article L.227-10 du Code de Commerce n'est intervenue au titre de l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée par l'actionnaire unique.

QUATRIEME DECISION – REMUNERATION DU PRESIDENT

Afin de favoriser le développement de la société et de consolider son potentiel financier, l'actionnaire unique décide de ne pas rémunérer la présidence et de lui rembourser les frais qu'elle a engagés dans l'exercice de son mandat.

Cette résolution est adoptée par l'actionnaire unique.

CINQUIEME DECISION – POUVOIR EN VUE DES FORMALITES

L'actionnaire unique donne tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

Cette résolution est adoptée par l'actionnaire unique.

De ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'actionnaire unique et consigné sur le registre de ses décisions

Fait à Châteaurenard, le 30 juin 2023.

**Amélie Cluchier,
Président**

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Amélie Cluchier', written over a horizontal line.

